



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 19 juin 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Par la présente, Énergir aborde deux sujets utiles à l'avancement du dossier.

DEMANDE POUR LA FIXATION PROVISOIRE D'UN TARIF GNR

Nous déposons une demande visant la fixation provisoire d'un tarif GNR. Les motifs justifiant un tel dépôt sont énoncés à la demande ainsi qu'à la preuve déposée à son soutien, soit la pièce Gaz Métro-1, Document 8. La demande est également accompagnée d'une déclaration assermentée de Caroline Dallaire attestant de la véracité des faits allégués dans la demande, d'une version révisée de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, ainsi que d'une liste révisée des pièces.

Énergir demande à la Régie de bien vouloir convoquer une audience afin d'entendre les parties sur cette nouvelle demande. À cette occasion, Énergir voudrait faire entendre des témoins, mais également soumettre quelques représentations pour la suite de ce dossier, notamment afin de planifier les prochaines étapes. À cet égard, pour que la Régie et les intervenants puissent se préparer en conséquence, Énergir propose de déposer, dans les délais souhaités par la Régie, une lettre précisant les éléments qu'elle désirera aborder.

TRADUCTION DES DOCUMENTS

Dans sa correspondance du 10 juin 2019 (SUMMIT-0008), Énergie Summit Québec S.E.C. (« **Summit** ») a notamment indiqué qu'elle souhaite obtenir la traduction de la documentation relative au présent dossier. Le 18 juin 2018 (A-0032), suite à la demande de Summit, la Régie a demandé à Énergir d'indiquer si elle était disposée à procéder à la traduction de la preuve pour Summit, en tout ou en partie, afin qu'elle soit versée au dossier.

À cet égard Énergir indique qu'elle serait disposée à procéder à la traduction d'une partie des documents au dossier. Cependant, compte tenu du nombre important de documents, la traduction serait limitée aux preuves et aux argumentations déposées par les parties sous forme de plan d'argumentation. Énergir serait également disposée à faire traduire les décisions rendues par la Régie, si cette dernière le jugeait opportun. Énergir attendra donc les directives de la Régie à cet égard.

Énergir a par ailleurs été en mesure de procéder à la traduction de certains documents au dossier et profite de la présente pour les déposer. Énergir évalue être en mesure de procéder au dépôt du reste des traductions relatives aux documents déjà versés au dossier d'ici le 17 juillet 2019.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb